

RCS : COUTANCES

Code greffe : 5002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COUTANCES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 03385

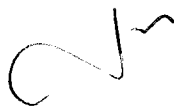
Numéro SIREN : 389 502 253

Nom ou dénomination : ELVIA Printed Circuit Boards

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2019 sous le numéro de dépôt 2684

2000 B 3355
POUR VÉRIFICATION
DE DÉPÔT
SOUS LE N° 3 2684-
LE 28/01/19
LE GREFFIER

GREFFE

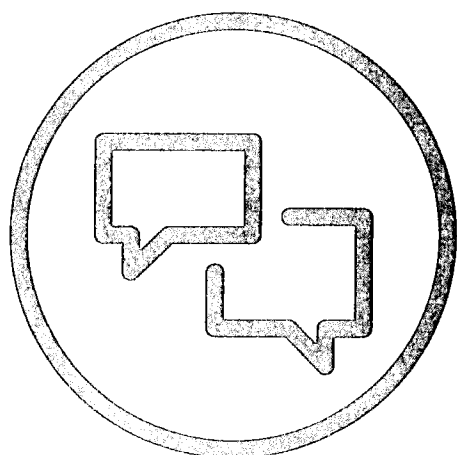


ELVIA PRINTED CIRCUIT BOARDS

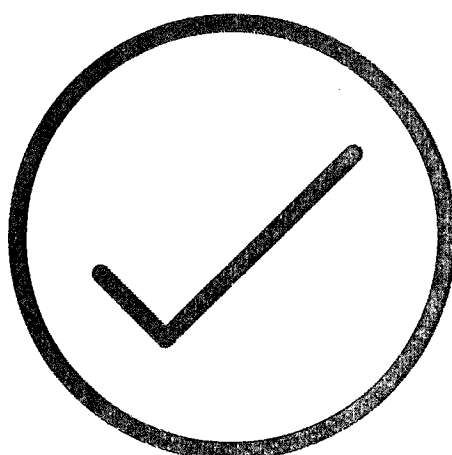
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 4.087.500 €
Siège social : Avenue d'Ochsenfurt

50200 COUTANCES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 Décembre 2018**



Écoute



Certification

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **société ELVIA PRINTED CIRCUIT BOARDS** relatifs à l'exercice clos le **31 Décembre 2018**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JM 7

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne la valorisation des stocks, des autres dettes et des titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article L.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

M1 

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

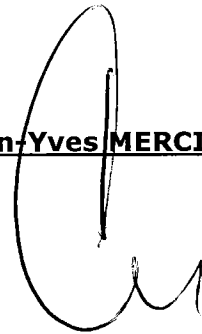
Fait à DONVILLE LES BAINS,
Le 30 Mai 2019

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
IN EXTENSO SECAG

Jean-Max YVER



Jean-Yves MERCIER



ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✓ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

JM

9

Bilan Actif

Période du 01/01/18 au 31/12/18

ELVIA-PCB

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	927 419	854 616	72 803	80 178
Fonds commercial	57 615		57 615	57 615
Autres immobilisations incorporelles	818 364		818 364	297 539
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	1 803 397	854 616	948 782	435 332
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	489 961		489 961	9 268
Constructions	4 338 458	783 051	3 555 407	648 435
Installations techniques, matériel et outillage industriel	35 994 792	33 880 595	2 114 197	2 088 233
Autres immobilisations corporelles	1 344 514	1 256 485	88 029	97 732
Immobilisations en cours	585 367		585 367	591 383
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	42 753 091	35 920 131	6 832 961	3 435 051
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	2 233 111		2 233 111	2 233 111
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	413 997		413 997	493 057
TOTAL immobilisations financières :	2 647 108		2 647 108	2 726 168
ACTIF IMMOBILISÉ	47 203 596	36 774 746	10 428 850	6 596 551

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	1 993 754	113 258	1 880 495	1 644 994
Stocks d'en-cours de production de biens	1 738 310		1 738 310	1 849 338
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis	3 038 875		3 038 875	2 938 502
Stocks de marchandises	377 243		377 243	314 541
TOTAL stocks et en-cours :	7 148 182	113 258	7 034 923	6 747 375
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				30 237
Créances clients et comptes rattachés	2 288 487	90 655	2 197 832	3 595 413
Autres créances	5 230 130	150 000	5 080 130	4 789 146
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	7 518 617	240 655	7 277 961	8 414 796
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	3 409 137		3 409 137	4 466 576
Charges constatées d'avance	211 599		211 599	62 297
TOTAL disponibilités et divers :	3 620 736		3 620 736	4 528 873
ACTIF CIRCULANT	18 287 535	353 914	17 933 621	19 691 044

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	2 937		2 937	328

TOTAL GÉNÉRAL	65 494 068	37 128 660	28 365 408	26 287 922
----------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

Bilan Passif

ELVIA-PCB

Période du 01/01/18 au 31/12/18

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 4 087 500	4 087 500	4 087 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence	408 750	408 750
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles	66 736	66 736
Réserves réglementées	7 369 744	5 173 173
Autres réserves		
Report à nouveau	1 113 369	2 196 571
Résultat de l'exercice	13 046 099	11 932 729
TOTAL situation nette :		8 462
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		116 403
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	68 106	
CAPITAUX PROPRES	13 114 205	12 057 594
Produits des émissions de titres participatifs		187 500
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		187 500
Provisions pour risques	163 937	178 328
Provisions pour charges	1 337 763	1 084 184
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 501 700	1 262 512
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	4 698 199	210 288
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	919 479	1 318 670
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :	5 617 678	1 528 958
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 380 808	4 398 417
Dettes fiscales et sociales	2 429 369	3 001 889
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	780 508	791 798
Autres dettes	1 005 707	1 516 737
TOTAL dettes diverses :	7 596 392	9 708 841
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	511 000	1 506 400
DETTES	13 725 070	12 744 199
Ecart de conversion passif	24 433	36 117
TOTAL GÉNÉRAL	28 365 408	26 287 922

Compte de Résultat (Première Partie)

ELVIA-PCB

Période du 01/01/18 au 31/12/18

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
Ventes de marchandises	3 259 443	2 237 611	5 497 054	4 468 009
Production vendue de biens	14 575 958	5 077 142	19 653 100	18 326 242
Production vendue de services	4 042 864		4 042 864	5 986 492
Chiffres d'affaires nets	21 878 265	7 314 752	29 193 017	28 780 744
			(10 655)	136 979
			184 800	143 353
			136 598	27 001
			1 945 068	3 342 044
			5 611	25 372
PRODUITS D'EXPLOITATION			31 454 440	32 455 493
CHARGES EXTERNES			4 529 044	4 721 467
Achats de marchandises [et droits de douane]			(62 702)	(111 676)
Variation de stock de marchandises			6 169 157	5 977 739
Achats de matières premières et autres approvisionnements			(190 468)	(81 682)
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			7 431 899	8 271 254
Autres achats et charges externes				
TOTAL charges externes :			17 876 931	18 777 102
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			981 247	969 055
CHARGES DE PERSONNEL			7 474 981	8 147 597
Salaires et traitements			2 965 966	3 228 089
Charges sociales				
TOTAL charges de personnel :			10 440 947	11 375 687
DOTATIONS D'EXPLOITATION			712 991	570 437
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations			40 072	18 394
Dotations aux provisions sur actif circulant			151 262	153 112
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			904 324	741 943
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			690 859	53 249
CHARGES D'EXPLOITATION			30 894 308	31 917 036
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			560 132	538 457

Compte de Résultat (Seconde Partie)

ELVIA-PCB

Période du 01/01/18 au 31/12/18

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	560 132	538 457
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	832 075	1 589 454
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	(131)	117
Reprises sur provisions et transferts de charges	328	20 089
Différences positives de change	53 160	16 677
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	885 432	1 626 338
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	12 969	10 360
Intérêts et charges assimilées	78 546	72 818
Différences négatives de change	129 040	142 540
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	220 555	225 718
RÉSULTAT FINANCIER	664 876	1 400 620
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 225 008	1 939 076
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	137 166	107 396
Produits exceptionnels sur opérations en capital	671 042	54 587
Reprises sur provisions et transferts de charges	79 312	272 453
	887 520	434 436
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	172 450	290 683
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	612 671	48 117
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	492 867	85 826
	1 277 988	424 626
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(390 467)	9 809
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(278 829)	(247 685)
TOTAL DES PRODUITS	33 227 392	34 516 266
TOTAL DES CHARGES	32 114 022	32 319 695
BÉNÉFICE OU PERTE	1 113 369	2 196 571

Annexe au bilan de l'exercice clos le **31 décembre 2018**, avant répartition, dont le total est de **28 365** Milliers d'Euros et **Annexe au compte de résultat** de l'exercice dégageant un bénéfice de **1 113** Milliers d'Euros.

Cet exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la **période du 01 Janvier 2018 au 31 décembre 2018**.

Les notes et tableaux, présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Les montants figurant dans le présent document sont exprimés en Milliers d'Euros (sauf notes 15 et 18 exprimées en euros).

La présentation adoptée se décompose en cinq parties qui font chacune l'objet d'un chapitre :

Chapitre I	:	Faits Caractéristiques de l'exercice
Chapitre II	:	Principes, règles et méthodes comptables
Chapitre III	:	Notes sur le bilan
Chapitre IV	:	Notes sur le compte de résultat
Chapitre V	:	Informations Complémentaires.

- CHAPITRE I – FAITS CARACTERISTIQUES de L'EXERCICE -

Elvia PCB a 3 sites industriels

- COUTANCES, site principal
- BELLEGARDE et CHOLET, sites secondaires.

Poursuite Plan de continuation « CIREA »

- Suite au jugement du Tribunal de Commerce du 9 septembre 2011 ayant adopté le plan de continuation de la société CIREA, le passif antérieur au redressement judiciaire continue d'être réglé aux tiers par CIREA (désormais ELVIA PCB) selon les modalités d'une option selon laquelle le remboursement de la créance admise se fait à hauteur de 100% sur 10 ans.

Evènements significatifs de l'exercice

- En septembre 2018, mise en place d'un PSE pour le site de Cholet, sa fermeture est prévue courant 1^{er} semestre 2019. 15 salariés sont licenciés.
- En date du 12 décembre 2018, acquisition du bâtiment et du terrain du site Elvia Coutances pour un valeur de 2 600 000 euros hors frais.
- La société ELVIA PCB a consenti à la société PLANTIN, un abandon de créances en compte courant assorti d'une clause en retour à meilleure fortune pour 600 k€.

Evènements postérieurs à la clôture

- Aucun évènement significatif susceptible d'avoir un impact sur les comptes sociaux n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice

- CHAPITRE II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base ci-après :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice, et notamment le règlement n° 2014-03 de l'autorité des Normes Comptables du 5 juin 2014 complété des règlements subséquents.

- **Les immobilisations incorporelles et corporelles** sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations sont inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements sont calculés dans les limites admises par la réglementation fiscale suivant le mode linéaire ou dégressif, en fonction de la durée de vie prévue du bien.

Dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2015-06 modifiant le plan comptable général pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016, l'entreprise considère que l'usage de son fonds de commerce n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale, déterminée suivant des critères de rentabilité économique, ou à la valeur d'usage. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant. Au 31 décembre 2018, le test de dépréciation opéré a permis de s'assurer de l'absence de dépréciation à constater sur ce fonds commercial inscrit à l'actif au 31 décembre 2018.

- **Les participations, autres titres immobilisés et les valeurs mobilières de placement.** La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- **Les stocks** de matières premières et matières consommables sont évalués au coût standard, ajusté par activation des écarts entre réel et standard de façon globale. Les stocks sans besoin commercial ou production et à faible rotation sont dépréciés de 50% à 100%. Il en est de même en cas d'événement particulier (évolutions technologiques par exemple).

Les stocks en consignation font l'obligation d'un achat si la consommation n'est pas intervenue dans l'intervalle de 12 semaines à compter de la livraison. Le montant de fin d'exercice est précisé dans les éléments figurant hors bilan de cette annexe.

Les stocks de produits finis sont valorisés au prix de vente sur lequel est pratiqué un abattement global afin de ramener la valeur du stock au coût de production.

Pour les produits finis avec intention de livraison, il est tenu compte des révisions de prix de l'année suivante affectant le carnet de commande. Une provision pour marge négative est constatée si tel est le cas.

Pour les produits finis sans intention de livraison à compter de 2015, la valorisation est faite au coût de production soit 85% de la valeur brute. Est appliqué à ce coût de production, la probabilité de vente la plus pessimiste constatée lors des 3 dernières années. Ces produits finis sans intention d'être livrés ont été valorisés à hauteur de 20.85 % et comptabilisés pour une valeur de :

- 1 122K€ en 2016
- 1 249K€ en 2017
- 1 143K€ en 2018

Les stocks en-cours sont valorisés au prix de vente également par contre, il est tenu compte du stade d'avancement des produits en atelier et de la spécificité de notre activité dont le rebut est connu lors du test final. Il est appliqué un pourcentage de déchet statistique venant en diminution de ces stocks, l'abattement pour frais non incorporables venant ensuite.

- **Les créances** sont valorisées à leur valeur nominale.
Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.
- **Les dettes** sont valorisées à leur valeur nominale.
- **Les provisions réglementées** figurant au bilan comprennent :
 - La différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements économiques. (Ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif)
 - La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.
- **Les opérations en devises** sont enregistrées pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, les créances, les disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.
La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est enregistrée au bilan en « écart de conversion ».
Les pertes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risque.
- **Site classé** : Le classement du site fait l'objet d'une autorisation en cours de validité.

Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) :

- Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté au compte 454501 – compte courant Intégration Fiscale pour un montant de 330 663 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel.
- Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice s'élève à 330 663 euros.
- Au cours de l'exercice, l'entreprise a utilisé le produit du CICE pour financer son activité dans un contexte économique difficile.

CHAPITRE III - NOTES SUR LE BILAN

NOTE 1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**1A - Valeurs brutes et amortissements des immobilisations incorporelles**

(en milliers d'euros)	Au 31/12/17	Augmen- tation / Dotation	Diminution / Reprise	Au 31/12/18
Montants bruts	1 259	545		1 803
Amortissements	-823	-31		-855
Montants nets	435	513	0	949

1B - Méthodes et durées d'amortissement pratiquées

Libellé	N° de compte amortissement	Type	Durée	coefficients	Taux
Concessions-Brevets-Licences					
Concessions-Brevets	280500	linéaire	3		33,33
Licences	280510	linéaire	3		33,33
Logiciels	280520	linéaire	3		33,33

La durée d'amortissement des licences et logiciels peut varier entre 1 et 3 ans en fonction de la nature des biens. Nous pouvons exceptionnellement opter pour une durée plus longue que 3 ans pour des investissements plus conséquents (exemple : ERP)

NOTE 2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES**2A - Valeurs brutes**

BRUT (en milliers d'euros)	Au 31/12/17	Acquisitions Créations	Virements de poste à poste	Apports, cessions et mises hors service	Au 31/12/18
Terrains	9	481			490
Constructions	1 293	3 536	-491		4 338
Installations techniques, matériels et outillages industriels	35 767	1 140		-912	35 995
Autres immobilisations corporelles	1 425	54		-135	1 345
Immobilisations corporelles en cours	591	433	-439		585
Avances et acomptes (immobilisations corporelles)	0				0
TOTAL VALEURS BRUTES	39 086	5 644	-930	-1 046	42 753

Ainsi qu'il a été indiqué au chapitre I, les immobilisations sont enregistrées au coût d'acquisition ou au coût de production.

2B - Amortissements des immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Au 31/12/17	Dotations de l'exercice	Apports	Reprises de l'exercice	Au 31/12/18
Terrains	0				0
Constructions	645	138			783
Installations techniques, matériels et outillages industriels	33 679	501		-299	33 881
Autres immobilisations corporelles	1 327	42		-113	1 256
TOTAL	35 651	682	0	-412	35 920

Les éléments de l'actif immobilisé font l'objet de plans d'amortissements linéaires ou dégressifs déterminés selon la durée et les conditions d'utilisation des biens.

La valeur nette comptable obtenue après application de ces plans est économiquement justifiée.
Le tableau des méthodes et durées pratiquées est donné au paragraphe « 2C » suivant.

2C - Méthodes et durées d'amortissement pratiquées

Les méthodes et les durées d'amortissements ont été harmonisées au 01/01/2016.
L'amortissement dérogatoire n'est plus pratiqué pour les nouveaux biens à partir de cette date.

Libellé	N° de compte amortissement	Type	Durée	coefficients	Taux
Terrains					
Agencements Aménagement des terrains	281200	linéaire	10		10
Constructions					
Constructions	281310	linéaire	30		3,33
Installations générales	281350	linéaire	10		10
Agencement Aménagé des constructions	281350	linéaire	10		10
Agencement Aménagé des constructions/sol autrui	281450	linéaire	10		10
Installations techniques matériels et outillages industriels					
Installations complexes spécialisées	281510	linéaire	3		33,33
Installations à caract-res spécifiques	281530	linéaire	3		33,33
Machines et matériels classiques	281540	linéaire	10		10
Appareils de mesure et de test	281541	linéaire	5		20
Matériel électronique	281541	linéaire	5		20
Machines Matériel à cde numérique	281542	linéaire	7		14,29
Matériel de manutention	281543	linéaire	7		14,29
Machine et matériel d'occasion	281541	linéaire	5		20
Matériel informatique de production	281544	linéaire	5		20
Outillage Industriel	281550	linéaire	5		20
Agencements, aménagements matériel et outillage	281570	linéaire	5		20
Autres immobilisations corporelles					
Installations générales/aménagements divers	281800	linéaire	5		20
Matériel de Transport	281820	linéaire	5		20
Matériel de transport d'occasion	281820	linéaire	4		25
Matériel et machine de bureau	281830	linéaire	5		20
Matériel Micro informatique	281830	linéaire	5		20
Matériel informatique autre	281830	linéaire	5		20
Mobilier	281840	linéaire	10		10

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES BRUTES

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 4°)

- Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
- Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

(en milliers d'euros)	Au 31/12/17	Augmentation / Dotation	Diminution / Reprise	Au 31/12/18
Autres participations	2 233			2 233
Prêts et autres immobilisations financières	493	224	-303	414
Montants Bruts	2 726	224	-303	2 647

NOTE 4 - AVANCES, ACOMPTES ET CREANCES

(en milliers d'euros)	Montants bruts	Dépréciation	Montants Nets	Dont effets à recevoir	Dont entreprises liées	Dont produit à recevoir	Dont montants à plus d'1 an
Avances et acomptes versés sur commandes	0		0				
Créances clients comptes rattachés	2 288	-91	2 198		1 032	239	106
Autres créances (exploitation et hors exploitation)	5 230	-150	5 080		3 972	927	149
TOTAL	7 519	-241	7 278	0.00	5 004	1 166	255

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les retards clients s'élèvent à 780 K€.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Le montant des créances titrisées est nul à la clôture.

Le poste « Autres créances » comprend le compte personnel et comptes rattachés, la taxe sur la valeur ajoutée, le compte d'impôts sur les sociétés, les comptes courants associés, les débiteurs divers et les indemnités d'assurance à recevoir.

NOTE 5 - DISPONIBILITES

Le montant de 3 409 k€ comprend, 0k€ d'effets remis à l'encaissement.

NOTE 6 - CAPITAUX PROPRES

Capitaux au 31/12/17 après répartition

(En milliers d'euros)

Capital	4 088
Prime d'apport	
Réserve légale	409
Réserves réglementées	67
Autres Réserves	7 370
Report à nouveau	
Subventions d'investissements	8
Provisions réglementées	116
CAPITAUX PROPRES APRES REPARTITION AU 31/12/2017 :	12 058

Variations 2018

Capital	
Prime d'apport	
Réserve légale	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Résultat en instance d'affectation	1 113
Subventions d'investissements	-8
Variation des provisions réglementées	-48
Capitaux propres avant répartition au 31/12/2018 :	13 114

NOTE 7 - PROVISIONS**7 A : Provisions pour risques et charges et provisions réglementées**

PROVISIONS RISQUES ET CHARGES (en milliers d'euros)	Au 31/12/17	Utilisations	Reprises Sans Objet	Dotations	Au 31/12/18
Garanties données aux clients et risques techniques	148	138		151	161
Litiges	30	30		0	0
Pertes de change	0		0	3	3
Pensions et obligations similaires	1 084	174		10	921
Restructurations	0			417	417
Autres Provisions	0		0		0
TOTAL	1 263	342	0	581	1 502

PROVISIONS REGLEMENTEES (en milliers d'euros)	Au 31/12/17	Utilisations	Reprises Sans Objet	Dotations	Au 31/12/18
Amortissements dérogatoires	116		49	1	68
TOTAL	116	0	49	1	68

La provision pour garantie couvre les risques statistiques maximums de retour de circuits.

La provision pour pertes de change concerne le dollar US.

La provision pour pensions et obligations similaires concerne les indemnités de départ à la retraite et les médailles du Travail (voir note 18).

La provision pour restructuration concerne l'établissement de Cholet.

7 B : Provisions pour dépréciation

	Au 31/12/17	Utilisations	Reprises Sans Objet	Dotations	Au 31/12/18
Clients	91		38	37	91
Stocks et en-cours	158		48	3	113
Immobilisations financières	0				0
Autres	75			75	150
TOTAL	324	0	86	115	354

NOTE 8 – DETTES

(en milliers d'euros)	Dont Montant brut	Dont			Dont	Dont
		à 1 an au Plus	1 à 5 ans	dont + de 5 ans	Effets à payer	Entreprises liées
Emprunts et Dettes auprès des Etablissements de Crédits	4 698	1 315	1 398	1 985		
Emprunts et Dettes Financières diverses	919	919				919
Avances et Acomptes reçus sur commande	0					
Dettes Fournisseurs et Comptes Rattachés	3 381	3 381			0	325
Dettes Fiscales et Sociales	2 429	2 429				
Dettes sur Immobilisations et Comptes Rattachés	781	781				
Autres Dettes	1 006	457	549			260
Produits constatés d'avance	511	511				0
TOTAL	13 725	9 793	1 947	1 985	0	1 505

Les autres dettes correspondent pour 549k€ aux dettes fournisseurs, sociales et fiscales avant redressement judiciaire.

Les produits constatés d'avance de 511 K€ sont relatifs à l'incendie, ils correspondent à des travaux qui seront réalisés en 2019.

- CHAPITRE IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT -

NOTE 9 - CHIFFRE D'AFFAIRES COMPTABLE

(en milliers d'euros)	C.A. France		C.A. EXPORT DIRECT	
	2017	2018	2017	2018
TOTAL	21 575	21 878	7 205	7 315
Variation	1%		2%	
% Répartition	75%	75%	25%	25%

(en milliers d'euros)	C.A.	
	2017	2018
TOTAL	28 781	29 193
Variation	1%	
% Répartition	100%	100%

NOTE 10 - CHARGES D'EXPLOITATION**A/ Achats de matières premières et autres approvisionnements, achats et charges externes**

Les charges correspondant à ces rubriques représentent un total de 17 877 K€ soit 57 % des produits d'exploitation et se décomposent en :

- achats de marchandises	4 529 K €
- variation des stocks marchandises	- 63 K €
- achats de matières premières	6 169 K €
- variation des stocks matières premières	- 190 K €
- autres achats et charges externes	7 432 K € (1)
(1) Dont 630 K € de location financière.	

B/ Charges de personnel

Elles sont de 10 441 K € soit 33 % des produits d'exploitation. Elles se rapportent à l'effectif suivant :

ELVIA PCB	31/12/2017	31/12/2018	moyenne 2018	INTERIM moyenne 2017	INTERIM moyenne 2018
Ingénieurs et cadres	41	38	39.0		
agents de Maitrise	4	4	4.0		
Employés et Techniciens	66	56	59.0		
Ouvriers	103	119	123.3	9.0	15.5
Total	214	217	225.3		

NOTE 10B – PRODUITS D'EXPLOITATION

Les indemnités liées à l'incendie, reçues des assurances, sont comptabilisées en transfert de charges.

Ce compte s'élève à 1 548 k€ au 31 décembre 2018.

NOTE 11 - PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Le résultat financier est de 665 K€.

Les produits financiers sont de 885 K€ dont 800 K€ en provenance des dividendes des filiales.

Les frais financiers sont de 220 K€.

NOTE 12 - PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Le résultat exceptionnel est de -390 K€.

Les produits exceptionnels sur opérations en capital sont de 671 K€ et les charges exceptionnelles sur opérations en capital de 612 K€. Cela correspond à des cessions d'immobilisations.

Les autres produits exceptionnels se ventilent de la façon suivante :

- ✓ 128 K€ de produits s/ exercices antérieurs
- ✓ 49 K€ amortissement dérogatoire
- ✓ 30 K€ reprises provisions risques sociaux
- ✓ 1 K€ produits exceptionnels divers
- ✓ 8 K€ de Quote part subvention virée en résultat.

Les autres charges exceptionnelles se ventilent de la façon suivante :

- ✓ 155 K€ de ruptures conventionnelles et licenciements
- ✓ 417 K€ de dotations restructuration Cholet
- ✓ 1 K€ de dotations sur amortissement dérogatoire
- ✓ 75 k€ de dotations sur créances cession titres CIV Tunisie
- ✓ 17 K€ de charges s/ exercices antérieurs

NOTE 13 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

La société étant en déficit, elle ne paye pas par conséquent d'Impôts sur les sociétés.

Les créances d'impôts (CIR ou Mécénat) sont de	279 k€
Le rappel d'Impot sur les sociétés:	0 k€
Le produit d'impôt sur les sociétés est donc de :	279 K€

NOTE 14 – CHARGES A PAYER, PRODUITS A RECEVOIR ET CONSTATES D'AVANCE

CHARGES A PAYER (en milliers d'euros)		Au 31/12/18
Nature des charges à payer		Montant
Marchandises et approvisionnements fournisseurs non facturés fin d'exercice		780
Emprunts et Dettes Financières Diverses		16
Salaires et assimilés à payer fin d'exercice		1 033
Charges sociales à payer		440
Impôts sur salaires à payer		161
Autres taxes à payer		90
Immobilisations à payer fin d'exercice		0
Avoirs à établir		415
TOTAL DES CHARGES A PAYER		2 936

PRODUITS A RECEVOIR (en milliers d'euros)		Au 31/12/18
Nature des Produits à recevoir		Montant
Factures à émettre		239
Avoirs à recevoir		336
Produits à recevoir divers		591
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR		1 166

PRODUITS CONTATES D'AVANCE (en milliers d'euros)		Au 31/12/18
Nature		Montant
Produits d'Exploitation		511
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		511

CHARGES CONTATEES D'AVANCE (en milliers d'euros)		Au 31/12/18
Nature		Montant
Charges d'Exploitation		212
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		212

NOTE 15 – ACTIONNARIAT

Elvia Printed Circuit Boards est détenue à 100% par SOFIE SAS.

(en euros)	Au 31/12/18	
Rubrique	Nombre	Valeur nominale
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	272 500	15.00 €
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	0	0.00 €
Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice	0	0.00 €
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	272 500	15.00 €

NOTE 16 – ECART DE CONVERSION

Postes concernés K€	Ecart Actif	Ecart Passif
Créances d'exploitation	3	
Dettes d'exploitation		24

NOTE 17 – ELEMENTS HORS BILAN**A - Immobilisations en crédit-bail**

(en milliers d'euros)	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		valeur nette
		de l'exercice	cumulés	
Terrains				0
Constructions				0
Installations techniques, matériels et outillages industriels	3 050	419	1 394	1 656
Autres immobilisations corporelles	222	54	98	124
TOTAL	3 272	474	1 492	1 780

B - Engagement de crédit-bail

(en milliers d'euros)	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulés	jusqu'à 1 an	+1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total à payer	
Terrains						0	
Constructions						0	
Installations techniques, matériels et outillages industriels	561	1 607	562	984	70	1 617	22
Autres immobilisations corporelles	65	113	64	65		129	1
TOTAL	625	1 720	626	1 049	70	1 746	23

C – Avals et suretésEngagements donnés :

ENGAGEMENTS (en K€)	31/12/2018
§ Engagement poursuite des loyers CB ENORMAX BREE RAINUREUSE	168
§ Privilège prêteur sur denier + Hypothèque bâtiment Coutances	1 389
§ Privilège prêteur sur denier + Hypothèque bâtiment Coutances	1 389
§ Nantissement Du materiel PERCEUSE INSPECTA PLURITEC ELVIA	255
§ Caution Solidaire ELVIA aux remboursements des LOYERS du CB GEMINIX CIRETEC	46
§ Abandon en compte courant Plantin avec retour à meilleure fortune	600

NOTE 18– ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La provision pour charge de 921 K€ correspond à la provision pour indemnités de départ à la retraite et aux engagements concernant les médailles du Travail. La provision pour indemnités de départ à la retraite est calculée sur une base actuarielle fonction de l'ancienneté, des rémunérations et probabilités de départ ou de décès avant l'âge de la retraite. L'hypothèse retenue est celle d'un départ volontaire à 67 ans selon la méthode rétrospective. Il en est de même pour la médaille objet de notre accord d'entreprise.

- Taux d'actualisation utilisé 1.57 %
- Taux de rotation du personnel 1.00 %
- Taux de croissance des salaires 0.30 % hors inflation
- Taux d'inflation 0.50 %
- Table mortalité INSEE 2011

Pour la comptabilisation de la provision IDR, la société a opté pour la méthode dite « du corridor ». La variation de la provision liée à la variation du taux d'actualisation a été comptabilisée en dotation financière (pour 10 032 €), la partie de l'augmentation liée à la variation des autres paramètres reste comptabilisée en exploitation (reprise de 170 408 €).

NOTE 19 - TABLEAU DES FILIALES

En euros	A&P LITHOS	BREE	CIRETEC	PLANTIN	MEREDIT
Forme juridique	SAS	SAS	SAS	SAS	GIE
% de détention	100%	100%	100%	100%	65%

En euros	A&P LITHOS	BREE	CIRETEC	PLANTIN	MEREDIT
Capital social	400 000	150 000	500 000	600 000	
Nombre de Parts	25 000	10 000	10 000	40 000	
Valeur de la part	16	15	50	15	
Capitaux propres	4 531 956	2 772 923	1 764 765	340 700	-
Chiffre d'affaires	13 391 942	14 085 441	9 422 077	5 553 339	1 197 336
Résultat net	1 212 539	50 727	289 838	- 316 946	-

TOTAL DU BILAN ACTIF	8 571 112	6 433 830	5 617 727	2 873 549	1 640 992
Dont : Actif immobilisé	2 167 893	982 401	1 381 181	1 360 129	1 775
Actif circulant	6 372 215	5 406 298	4 228 886	1 502 343	1 639 176
- dont : Liquidités	1 007 230	475 162	696 468	241 432	950 591
Dont : compte courant	1 642 895	948 198	861 137	78 595	-
Compte de régularisation	31 004	45 132	7 659	11 077	42
TOTAL DU BILAN PASSIF	8 571 112	6 433 830	5 617 727	2 873 549	1 640 992
Dont : Fonds propres	4 531 956	2 772 923	1 764 765	340 700	259 327
Provisions	-	-	-	27 111	-
Dettes financières	1 363 790	-	91 243	89 526	400 000
Autres dettes	2 672 113	3 644 781	3 761 718	2 412 466	921 666
Dont Compte Courant	-	571 679	1 302 768	-	-
Compte de régularisation	3 253	16 125	-	3 746	60 000

En euros	A&P LITHOS	BREE	CIRETEC	PLANTIN	MEREDIT
----------	------------	------	---------	---------	---------

NOTE 20 – CONSOLIDATION

La consolidation d'Elvia Printed Circuit Boards et de ses filiales, a été réalisée sous l'appellation « Groupe ELVIA ».

La société Elvia Printed Circuit Boards est également agrégée dans les comptes consolidés du « Groupe SOFIE- Avenue d'Ochsenfurt – 50211 Coutances- Siret N° 491 321 766 00017 ».

Elle est consolidée suivant la méthode de l'intégration globale.

NOTE 21– INTEGRATION FISCALE

Elvia Printed Circuit Boards fait partie du groupe d'intégration fiscale de SOFIE à effet du 1^{er} janvier 2011.

L'impôt calculé par la filiale et versé à SOFIE résulte de l'application des barèmes de l'impôt sur les sociétés comme si elle était imposée séparément.

Note 22 – RECOURS à l'AFFACTURAGE

L'en cours d'affacturage à la clôture est de 889 K€

Le dépôt de garantie est de 396 K€.

*****FIN du DOCUMENT*****

Elvia Printed Circuit Boards
Société par Actions Simplifiée au capital de 4 087 500 €
Siège social : Avenue d'Ochsenfurt – 50200 Coutances- France - 389 502 253 RCS
Coutances

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
de L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 14 Juin 2019

L'an 2019, le 14 Juin à 10 heures 30 minutes,

L'associée unique de la société par Actions Simplifiée au capital de 4.087.500 Euros, divisé en 272.500 actions de 15 Euros chacune,
Dénommée et domiciliée dans la feuille de présence dont il sera parlé ci-après,
S'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire au siège à COUTANCES (50200) – Avenue d'Ochsenfurt, sur convocation faite par le Président, suivant lettre adressée le 28 juin 2019 à l'associée unique, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports de Gestion du Président, sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice, rapports du commissaire aux comptes, sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Discussion et approbation desdits comptes ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions ou opérations relevant de l'article L 227-10 selon rapport spécial du commissaire aux comptes ;
- Renouvellement des mandats de Commissaire aux comptes titulaire et Commissaire aux Comptes suppléant ;
- Pouvoirs pour les formalités ;
- Questions diverses.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par l'associé en entrant en séance. Il n'a pas été annexé de pouvoir.

L'Assemblée Générale procède à la constitution de son Bureau.

Elle est présidée par Monsieur Bruno CASSIN, Président.

Il n'est pas désigné de scrutateur en présence d'un associé unique.

Le Président désigne comme Secrétaire Monsieur Olivier PITRAYES qui accepte et prend place au Bureau en cette qualité.

Le Bureau se trouvant ainsi régulièrement constitué, le Président déclare la séance ouverte et donne connaissance à l'assemblée de la feuille de présence certifiée exacte par les membres du Bureau et qui permet de constater que 1 associé possédant les 272 500 actions sur les 272 500 composants le capital social est présent.

Le quorum est atteint l'associé unique possédant 100 % des actions.

Monsieur Le Président accueille Madame Ludivine AUBERT, Monsieur Frédéric LEROSIER, convoqués à la présente assemblée en qualité de représentants du Comité d'Entreprise. Monsieur Pascal LENORRY est excusé pour son absence. Il est rappelé que les représentants sont soumis à une obligation de confidentialité à l'égard des délibérations de l'assemblée et des informations communiquées pendant celle-ci.

Le président remercie également de leur présence Monsieur Jean-Max YVER et Madame Karine FRASNETTI du cabinet IN EXTENSO SECAG, Commissaires aux comptes.

01 30

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée les pièces suivantes:

- Les copies des lettres de convocation adressées à l'associé unique ;
- La copie et avis de réception de la lettre recommandée adressée au Commissaire aux comptes le 28 mai 2019 ;
- La copie de la convocation remise en mains propres au représentant des salariés le 28 mai 2019 ;
- La feuille de présence de l'assemblée, à laquelle il n'est pas annexé de pouvoir ;
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 décembre 2018 des comptes sociaux d'une part et des comptes consolidés d'autre part ;
- Le rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes sociaux ;
- Le rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés ;
- Le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions ou opérations relevant des articles L 227-10 du Nouveau Code de commerce ;
- Le rapport de gestion du Président des comptes sociaux d'une part et des comptes consolidés d'autre part ;
- Le texte du projet des résolutions présentées à l'assemblée ;
- La liste des associés nominatifs ;
- Un exemplaire des statuts.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par le Code de commerce qui doivent être communiqués à l'assemblée, ont été tenus à leur disposition au siège social dans les délais légaux.

Le Président fait connaître à l'assemblée que la société n'a reçu, émanant de son associé unique, aucune demande d'inscription à l'ordre du jour de projet de résolutions.

Sur l'invitation de Monsieur le Président, il est successivement donné lecture à l'assemblée de l'ordre du jour, du rapport de gestion et des rapports des commissaires aux comptes.

Le Président déclare ensuite la discussion ouverte.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion du Président et les **comptes sociaux** arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été établis et lui sont présentés et se traduisant par un bénéfice de 1 113 369 Euros.

Cette résolution est formellement adoptée par l'associé unique.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion du Président et les **comptes consolidés** arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été établis et lui sont présentés et se traduisant par une bénéfice de 1 681 714 Euros.

Cette résolution est formellement adoptée par l'associé unique.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 1 113 369 Euros de la façon suivante :

Autres Réserves	1 113 369	Euros
Total	1 113 369	Euros

Le poste «Autres réserves» s'élève ainsi à 8 483 113 euros contre 7 369 744 Euros.

Cette résolution est formellement adoptée par l'associé unique.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, conformément à la loi, constate, le versement de dividende au cours des trois derniers exercices comme suit :

Années de Paiement	Exercice clos	Distribution Globale	Abattement de 50 % ou 40 %	Sans Abattement
2018	31/12/2017	0 €	0,00 €	0 €
2017	31/12/2016	0 €	0,00 €	0 €
2016	31/12/2015	0 €	0,00 €	0 €

Cette résolution est formellement adoptée par l'associé unique.

AP 32

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions ou opérations relevant des articles L 227-10 du Nouveau Code de Commerce, déclare approuver ces conventions

Cette résolution est formellement adoptée par l'associé unique.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, renouvelle pour une durée de 6 exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice du 31 décembre 2024, le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société IN EXTENSO SECAG.

L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Frank Lamotte en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant.

Cette résolution est formellement adoptée par l'associé unique.

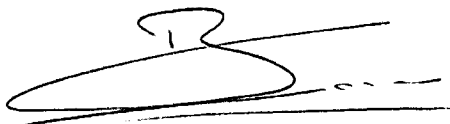
Septième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt, partout où besoin sera, prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

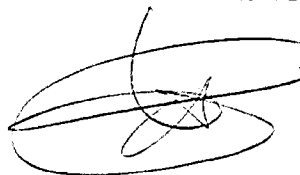
Cette résolution est formellement adoptée par l'associé unique.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures 30 minutes.

Le Président



Le Secrétaire



EXEMPLAIRE PAR DUPLICATION
CERTIFIÉ CONFORME

op 2c